



# LA COLOMBE

N° 39 du 03 février 2024

Chers fidèles,

Le mercredi 14 février, nous entrons en Carême avec la célébration des cendres. Quarante jours qui nous sont donnés par l'Eglise pour nous préparer à Pâques, pour laisser Dieu poser sur nous un regard d'amour. Un temps de ressourcement et de conversion, centré sur la mémoire de la Passion, de la mort et de la résurrection du Christ dans lesquelles nous sommes plongés. C'est la raison pour laquelle nous sommes invités, pendant ces quarante jours, à suivre le chemin du Christ pour être en capacité, le soir de Pâques, de renouveler la promesse de notre baptême.

« **Voici que nous montons à Jérusalem** » *Mt 20, 18*. Nous sommes appelés à faire le chemin, avec le Christ, vers une vie nouvelle et un monde nouveau, vers une nouvelle confiance en Dieu. Ce chemin, nous l'empruntons également avec celles et ceux qui traversent un temps de passion et de mort. Comment ?

En observant les pratiques auxquelles nous invitent les lectures introductives à ce temps de grâce : la prière, le jeûne et le partage.

## ✦ **La Prière**

Nous devons prendre le temps, dans une vie agitée, de nous recueillir. Prier à l'image de Jésus qui savait prendre du temps, échappant à la foule pour mieux la retrouver après son dialogue avec le Père. En méditant la Parole dans le silence, en éteignant la télévision ou la radio, en évitant d'être trop dépendants des smartphones, nous acceptons chaque jour de nous mettre quelques minutes devant le Seigneur pour nous laisser saisir par Lui. Essayons donc de faire silence en nos vies, de sortir de la superficialité de certains emplois du temps pour donner priorité à l'Essentiel.

## ✦ **Le jeûne « Il est écrit que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole qui vient de la bouche de Dieu » *Mt 4,4***

- Prenons Jésus au mot et essayons d'imaginer pendant ce temps de carême des Paroles qui peuvent nourrir le cœur avant que la nourriture ne remplisse le ventre.
- Pensons à celui que la misère privera de repas et préparons une forme de partage.
- Méditons sur ce qui nous manque autant que le pain : quel soin prend-on de ceux que l'on aime, savent-ils qu'ils comptent pour nous ?

## ✦ **Le partage**

Le but du jeûne n'est pas seulement la privation, mais le partage, l'aumône : ce que nous avons économisé, nous sommes invités à le donner à ceux qui jeûnent tous les jours, car ils n'ont pas de quoi s'acheter à manger. Ils sont des millions dans le monde et des milliers en France !

Même si le jeu de mot est facile, retenons qu'il vaut mieux un carême solidaire qu'un carême solitaire ! Nous avons besoin de nous soutenir et nous encourager les uns les autres pour que nos bonnes résolutions perdurent et nous avons besoin d'œuvrer concrètement pour un partage plus équitable des biens pour nous convertir en vérité.

Bon chemin vers Pâques !

Père Jeannot TEMBELY

## Les origines du mercredi des Cendres

- **Dans l'Ancien Testament**

À l'origine, ce rituel provient d'une ancienne pratique pénitentielle, appliquée par le peuple hébreu. On trouve plusieurs références à cette pratique dans l'Ancien Testament :

- **Genèse (2, 7)** « Alors le Seigneur Dieu modela l'homme avec la poussière tirée du sol ; il insuffla dans ses narines le souffle de vie, et l'homme devint un être vivant. »
- **Jonas (3, 6)** « La chose arriva jusqu'au roi de Ninive. Il se leva de son trône, quitta son manteau, se couvrit d'une toile à sac, et s'assit sur la cendre. »
- **Jérémy (6, 26)** « Ô fille de mon peuple, revêts-toi de sac et roule-toi dans la cendre ! »

- **Chez les premiers chrétiens**

À partir du IV<sup>e</sup> siècle, certaines églises appliquent ce rite afin de marquer le début d'un chemin de **pénitence** pour les personnes rendues coupables de péchés graves (apostasie, meurtre, hérésie, adultère). Recouvertes de cendres (et donc reconnaissables), celles-ci sont excommuniées temporairement de l'Église et doivent observer un temps de pénitence. Elles reçoivent ensuite l'absolution lors du Jeudi saint. Jusqu'au Moyen-Âge, le **rite d'imposition des cendres** est public. Il concerne uniquement les pénitents qui doivent respecter une période de **quarante jours** et durant laquelle ils sont exclus de la communauté chrétienne, avant d'être réintégrés à Pâques.

- **Un rite devenu privé et personnel**

À partir du XI<sup>e</sup> siècle, la pratique s'étend à l'ensemble des fidèles. Marqués au front par la **croix de cendres**, les croyants sont d'abord invités à se confesser puis à entreprendre un chemin personnel de repentance. Depuis la réforme liturgique instiguée par le Concile Vatican II, le rite prend une autre tournure : « Convertissez-vous et croyez à l'Évangile » (Mc 1, 15). Pendant toute la période du Carême, les chrétiens suivent une **voie de conversion, de prière et de retour à Dieu**.

- **Quand a lieu le mercredi des Cendres ?**

C'est vers l'an 591 que le **pape Grégoire I<sup>er</sup>** fixe le début du Carême au mercredi précédent le premier dimanche de la saison pascale. Fixé quarante-six jours avant **Pâques**, c'est toujours un mercredi. Il n'a donc jamais lieu à la même date et, en conséquence, il peut se dérouler entre le 4 février et le 10 mars. Il est toujours célébré le lendemain du mardi gras.

## INFORMATIONS

### LOUANGE ET ADORATION EN DOYENNE

D'une manière alternée avec la paroisse de Courville, nous allons nous réunir tous les derniers mardis du mois de 19h à 20h pour adorer et louer le Seigneur.

Vous êtes tous invités.

20 février à la Chapelle de COURVILLE (1 rue de l'arsenal)

30 avril à l'église de La Loupe

28 mai à la Chapelle de COURVILLE (1 rue de l'arsenal)

25 juin à l'église de Senonches

### PELERINAGE

Avec l'aumônerie des jeunes, nous organisons une marche à travers notre paroisse et vers Montligeon. Cette marche est ouverte à tous les paroissiens qui souhaitent faire tout ou une partie du parcours. Nous logerons dans les salles paroissiales. Des véhicules porteront les sacs.

**Itinéraires** : La Loupe - Belhomert – La Saucelle – Boissy-lès-Perche – La Ferté Vidame – Longny-au-Perche – La Chapelle Montligeon

**Dates** : **du lundi 22 au mercredi 24 avril 2024**

Pour vous inscrire, écrivez à l'adresse : [jacques.le.pivain@hotmail.fr](mailto:jacques.le.pivain@hotmail.fr) ou par téléphone les samedis de 10h à 12h au numéro : 02 37 81 10 11

### ANNONCES

- Vendredi 9 février : Réunion de préparation du triduum pascal à 18h00 dans la salle paroissiale de Senonches
- Jeudi 15 février : Réunion des permanences à 15h30 à la Ferté Vidame
- Vendredi 16 février : Aumônerie des jeunes de 18h à 21h à La Loupe
- Samedi 24 février : Recollection pour le temps de carême de 8h30 à 12h30 à la chapelle de Courville (1 rue de l'arsenal)
- 25 février – 2 mars : Retraite des prêtres du diocèse sur les pas de Sainte Edith STEIN
- Vendredi 8 Mars : Réunion des équipes liturgiques du secteur de La Loupe dans la salle paroissiale de la Loupe à 18h00.

## SACERDOCE

**Le 24 février 2024 à 14h30 au Cinéma de Senonches**

**Adresse :** 10 rue Flandres Dunkerque, 28250 Senonches  
Un échange de 30mn suivra après le film.

Film documentaire réalisé par Damien Boyer, **Sacerdoce** dure 90 minutes et croise les parcours de cinq prêtres différents. Depuis des siècles, les prêtres accompagnent de nombreuses personnes dans leur vie, dans les moments de joie comme d'épreuve. Alors que le scandale des abus a entaché l'Église ces dernières années, les prêtres demeurent un mystère. Plus qu'un simple métier, leur fonction exige un style de vie si radical, celui du célibat, de l'abandon de la paternité et d'un style de vie sobre.

## OFFRIR UNE MESSE

La messe est une action de grâce, de remerciement, de louange et de joie. Toute messe est célébrée pour la gloire de Dieu et le salut du monde, mais l'Église permet de joindre à cette intention générale une intention particulière. Vous pouvez donc demander à un prêtre de porter, auprès du Seigneur, une intention au cours de la messe. Vous pouvez demander, offrir une messe:

- **Pour vos défunts**, vous demandez à Dieu de les accueillir auprès de Lui, dans sa lumière.
- **Pour vos proches**, parents, enfants, amis, voisins... vous demandez à Dieu de les aider à passer un moment difficile (maladie, échec, difficultés familiales, etc.)
- **En action de grâce d'un événement heureux**, vous manifestez votre joie et louez le Seigneur pour une naissance, un anniversaire, une réussite, ou tout simplement pour dire merci.

Toute messe est sans prix, mais dès les origines, les fidèles ont participé par leur offrande à la subsistance des prêtres, à la vie de l'Église. Des enveloppes sont disponibles à l'entrée des églises pour vos demandes.

## PROGRAMME DES MESSES

*Programme de messes disponible sur le site de la paroisse et sur messe infos.*

Site de la paroisse : <https://paroissesaintlaumer.com/>

**Permanence paroissiale**  
**Mardi de 9h30 à 12h**  
**Samedi de 10h00 à 12h**  
**18 rue de l'Église**  
**28240 La Loupe**  
**Tél : 0237 81 1011**

**Permanence paroissiale**  
**Vendredi de 10h à 12h**  
**Samedi de 10h à 12h**  
**2 rue Périer**  
**28250 Senonches**  
**Tél : 0237 37 7645**

**Permanence paroissiale**  
**Jeudi de 10h à 12h**  
**Samedi de 10h à 12h**  
**3 Place Saint Simon**  
**28340 La Ferté Vidame**  
**Tél : 0237 37 6312**